

ATTIJARI FCP HARMONIE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de « ATTIJARI FCP HARMONIE » arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I - Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de « ATTIJARI FCP HARMONIE », comprenant le bilan arrêté au 31/12/2015, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 101 291 dinars, y compris des sommes distribuables de l'exercice de 1 343 DT.

1) Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société Attijari Gestion. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2) Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

3) Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de « ATTIJARI FCP HARMONIE » ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4) Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur le fait que le fonds « ATTIJARI FCP HARMONIE » est en situation de liquidation suite à la décision du conseil d'administration du gestionnaire en date du 17 Septembre 2015.

Le gestionnaire a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier pour la liquidation du fonds en date du 10 Décembre 2015.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Par ailleurs, nous avons aussi procédé à la vérification du respect des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du code des OPC et l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001 et nous avons constaté que :

- Au 31 décembre 2015, l'actif d'« Attijari FCP Harmonie » a été employé en des liquidités à hauteur de 84,06%. Ce taux est en dépassement de la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille du fonds ;
- Au 31 décembre 2015, l'actif d'« Attijari FCP Harmonie » a été employé en des actions, des titres d'OPCVM et des emprunts émis par l'Etat à hauteur de 15,94%. Ce taux est situé au-dessous de la limite de 50% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille du fonds ; et
- Au 31 décembre 2015, l'actif net d'« Attijari FCP Harmonie » a été employé en des titres OPCVM à hauteur de 5,06%. Ce taux est en dépassement de la limite de 5% prévue par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille du fonds.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 30 Mars 2016

Le Commissaire aux Comptes :

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

BILAN ARRETE AU 31/12/2015

(exprimé en dinars)

<u>ACTIF</u>	<u>NOTE</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES		16 251	63 295
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4-1	11 115	27 100
b-Obligations et valeurs assimilées	4-1	5 136	36 195
c-Autres valeurs		-	-
AC2-PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		85 700	44 100
a-Placements monétaires	4-2	-	-
b-Disponibilités	4-2	85 700	44 100
AC3-CREANCE D'EXPLOITATION		-	-
AC4-AUTRES ACTIFS		-	-
TOTAL ACTIF		101 951	107 395
<u>PASSIF</u>			
PA1-OPERATEURS CREDITEURS	4-5	622	647
PA2-AUTRS CREDITEURS DIVERS	4-6	38	24
TOTAL PASSIF		660	671
<u>ACTIF NET</u>			
CP1-CAPITAL	4-3	99 948	104 404
CP2-SOMMES DISTRIBUABLES		1 343	2 320
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs	4-4	-	3
b-Sommes distribuables de l'exercice	4-4	1 343	2 317
ACTIF NET		101 291	106 724
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		101 951	107 395

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015

(exprimé en dinars)

	<i>NOTE</i>	Exercice Clos le 31/12/2015	Exercice Clos le 31/12/2014
PR 1-Revenus de portefeuille-titres		3 868	5 069
a-Dividendes	4-7	2 008	3 294
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées	4-7	1 860	1 775
c-Revenus des autres valeurs		-	-
PR 2-Revenus des placements monétaires	4-8	333	103
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		4 201	5 172
CH 1-Charges de gestion des placements	4-9	2 552	2 551
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 649	2 621
PR 3-Autres produits		-	-
CH 2-Autres charges	4-10	306	304
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 343	2 317
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		1 343	2 317
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 853	2 745
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		(6 232)	(620)
Frais de négociation de titres		(77)	(28)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(3 113)	4 414

ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET
Période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015
(exprimé en dinars)

	Exercice Clos le 31/12/2015	Exercice Clos le 31/12/2014
<u>AN 1-VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT</u>	(3 113)	4 414
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a-Résultat d'exploitation	1 343	2 317
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 853	2 745
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(6 232)	(620)
d-Frais de négociation de titres	(77)	(28)
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	(2 320)	(1 620)
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a-Souscriptions	-	-
Capital	-	-
Régularisation des sommes non distribuables	-	-
Régularisation des sommes distribuables	-	-
Droits d'entrée	-	-
b-Rachats	-	-
Capital	-	-
Régularisation des sommes non distribuables	-	-
Régularisation des sommes distribuables	-	-
Droit de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	(5 433)	2 794
<u>AN 4-ACTIF NET</u>		
a-En début de l'exercice	106 724	103 930
b-En fin de l'exercice	101 291	106 724
<u>AN 5-NOMBRE DE PARTS</u>		
a-En début de l'exercice	10 000	10 000
b-En fin de l'exercice	10 000	10 000
VALEUR LIQUIDATIVE	10,129	10,672
DIVIDENDE DISTRIBUE	0,232	0,162
AN6-TAUX DE RENDEMENT	-2,91%	4,24%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETEES AU
31/12/2015**

1. Présentation du fonds commun de placement ATTIJARI FCP HARMONIE:

ATTIJARI FCP HARMONIE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 22 décembre 2010 n° 43/2010.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 10 000 parts de 10 DT chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

ATTIJARI FCP HARMONIE est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est ATTIJARI BANK.

Le gestionnaire est ATTIJARI GESTION.

Le fonds a été constitué le 19 août 2011.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 01 novembre 2011.

Le fonds est en cours de liquidation suite à une demande effectuée par le gestionnaire. L'agrément de liquidation a été obtenu le 10 décembre 2015. L'entrée en vigueur de la liquidation est le 11 décembre 2015.

2. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31/12/2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. Règles et méthodes comptables

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et revenus y afférents:

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées:

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2015, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2015 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31/12/2015.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

3.3- Evaluation des autres placements:

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition ajusté de l'échelonnement linéaire de la prime ou décote. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements:

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

ACTIFS

4-1 – Portefeuille Titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 16 251 DT contre 63 295 DT au 31/12/2014 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Coût d'acquisition	14 769	62 894
- Actions et droits rattachés	4 747	22 474
- Titres OPCVM	5 022	4 820
- Obligations et valeurs assimilées	5 000	35 600
Plus ou moins-values potentielles	1 346	(507)
- Actions et droits rattachés	1 242	(203)
- Titres OPCVM	104	9
- Obligations et valeurs assimilées	-	(313)
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilés	136	908
Totaux	16 251	63 295

L'état détaillé du portefeuille est présenté ci-après :

PORTEFEUILLE AU 31/12/2015

DESIGNATION DU TITRE	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif	Nombre total d'actions	% du capital émis
Actions et Droits rattachés		4 747	5 989	5,87%		
SPDIT SICAF	293	2 077	3 990	3,91%	28 000 000	0,001%
DA 3/40 SOTUVER 2015	633	216	126	0,12%	15 840 000	0,004%
TUNISIE LEASING	110	2 453	1 873	1,84%	8 600 000	0,001%
EMPRUNT NATIONAL		5 000	5 136	5,04%		
EMPRUNT NATIONAL 2014 – catégorie C	50	5 000	5 136	5,04%		
Titres OPCVM		5 022	5 126	5,03%		
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	50	5 022	5 126	5,03%	914 339	0,005%
TOTAL PORTEFEUILLE TITRE		14 769	16 251	15,94%		

4-2 –Placements monétaires et Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 85 700 DT contre 44 100 DT au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
- Avoir en banque	79 398	46 287
- Sommes à l'encaissement	6 238	(21)
- Sommes à régler	(41)	(2 174)
- Intérêts courus sur compte courant	105	8
Totaux	85 700	44 100

ACTIF NET ET PASSIFS

4-3 - Capital social :

- Capital au 31/12/2014	
- Montant	104 404
- Nombre de titres	10 000
- Nombre de porteurs de parts	2
Souscriptions réalisées	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre de porteur de parts entrants	-
Rachats effectués	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre de porteurs de parts sortants	-
Autres effets s/capital	
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	1 853
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-6 232
- Frais de négociation de titres	-77
- Capital au 31/12/2015	
- Montant	99 948
- Nombre de titres	10 000
- Nombre de porteurs de parts	2

4-4 -Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux sommes distribuables de l'exercice 2015 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs. Elles se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Sommes distribuables de l'exercice	1 343	2 317
Sommes distribuables des exercices antérieurs	-	3
Totaux	1 343	2 320

4-5 - Opérateurs Créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 622 DT contre 647 DT au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Gestionnaire	544	567
Dépositaire	39	40
Distributeur	39	40
Totaux	622	647

4-6-Autres créditeurs divers

Au 31/12/2015, le solde de ce poste s'élève à 38 DT contre 24 DT au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
- CMF à payer	8	9
- Etat – Impôt à payer	30	15
Totaux	38	24

ETAT DE RESULTAT

4-7 – Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 3 868 DT pour la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015 contre 5 069 DT pour la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	Période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014
Revenus des actions	1 794	1 474
Revenus des titres OPCVM	214	1 820
Revenus des obligations et valeurs assimilées	1 860	1 775
Totaux	3 868	5 069

4-8 – Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent en 2015 à 333 DT contre 103 DT pour l'année 2014 et représentent le montant des intérêts courus sur le compte courant.

Libellé	Période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014
Intérêts/ compte courant	333	103
Totaux	333	103

4-9 – Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent en 2015 à 2 552 DT contre 2 551 DT pour l'année 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	Période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014
Rémunération du gestionnaire	2 236	2 235
Rémunération du dépositaire	158	158
Rémunération du distributeur	158	158
Totaux	2 552	2 551

4-10 – Autres charges

Les autres charges s'élèvent en 2015 à 306 DT contre 304 DT pour la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	Période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014
Redevance CMF	105	105
Impôts et Taxes	130	128
Autres Frais et Frais Bancaires	71	71
Totaux	306	304

5. Autres informations

5-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion du fond est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir de sa création. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,8% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'«Attijari Gestion» pour la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015 s'élève à 2 236 DT TTC.

5-2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à Attijari Bank. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,15 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'Attijari Bank pour la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015 s'élève à 158 DT TTC.

5-3 Rémunération du distributeur

La fonction de commercialisation est confiée à Attijari Bank. En contrepartie des prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0,15 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'Attijari Bank pour la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015 s'élève à 158 DT TTC.

5-4 Données par part et ratios pertinents

5-4-1 Données par part

LIBELLE	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	0,420	0,517	0,446	0,380
Charges de gestion des placements	(0,255)	(0,255)	(0,255)	(0,210)
Revenu net des placements	0,165	0,262	0,191	0,178
Autres produits	-	-	-	-
Autres charges	(0,030)	(0,030)	(0,029)	(0,038)
Résultat d'exploitation	0,135	0,232	0,162	0,140
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	0,135	0,232	0,162	0,140
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,185	0,274	(0,233)	(0,092)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(0,623)	(0,062)	0,050	0,513
Frais de négociation de titres	(0,008)	(0,003)	(0,001)	(0,007)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation	(0,446)	(0,209)	(0,184)	0,414
Résultat net de l'exercice	(0,311)	0,441	(0,021)	0,554
Droits d'entrée et droits de sortie	-	-	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	(0,446)	0,209	(0,184)	(0,414)
Régularisation du résultat non distribuable	-	-	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	(0,446)	0,209	(0,184)	0,414
Distribution de dividendes	0,232	0,162	0,140	-
Valeur liquidative	10,129	10,672	10,393	10,554

5-4-2 Ratios de gestion des placements :

Ratios de gestion des placements	Exercice 2015	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2012
Actif Net Moyen	105 275	105 214	105 253	104 805
Total charges / actif net moyen	2,715%	2,714%	2,695%	2,366%
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,424%	2,425%	2,424%	2,008%
Autres charges / actif net moyen	0,291%	0,289%	0,271%	0,358%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,276%	2,202%	1,539%	1,339%

5-5 : Les mouvements sur le portefeuille-titres

<i>Libellé</i>	<i>Obligations & Valeurs assimilées</i>	<i>Actions SICAV</i>	<i>Actions cotées</i>
Solde initial en coût d'acquisition	35 600	4 820	22 474
(+) Souscriptions	-	45 293	2 692
(-) Remboursements ou cessions	30 600	45 091	20 419
(+) Variation des intérêts précomptés	-	-	-
Solde final en coût d'acquisition	5 000	5 022	4 747
(+) Solde initial des Intérêts courus	908	-	-
(+) Variation des Intérêts courus	(772)	-	-
Solde final des intérêts courus	136	-	-
(+) Solde initial des +/- values potentielles	(313)	9	-203
(+) Variation des +/- values potentielles	313	95	1 445
Solde final des +/- values potentielles	-	104	1 242
Total	5 136	5 126	5 989

Le détail des plus ou moins-values réalisées sur cession de titres au cours de l'exercice 2015 est le suivant :

<i>Titres</i>	<i>+/- Value réalisée en 2015</i>
ACTIONS COTEES	(6 200)
SPDIT	771
SIAME	96
UADH	713
SOTRAPIL	108
ADWIYA	(201)
ASSAD	(1 452)
BIAT	(312)
DELICE HOLDING	(48)
ESSOUKNA	(278)
MPBS	(1 140)
POULINA GH	(1 405)
SAH	(31)
SITS	(510)
TUNISIEPROFILESA	(599)
TUNISIE LEASING	(318)
SOTUVER	(1 189)
TUNIS RE	(405)
Titres OPCVM	308
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	308
DROITS	(160)
DS 1/3 TUNIS RE 2015	(160)
BTA	(180)
BTA 6,75% Juillet 2017	(180)
TOTAL	(6 232)